

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 21 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un décembre à 20h30  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel  
M. GAGNAIRE Bernard  
Mme MILLET Sabine  
M. RABUT André  
Mme MAUGÉ Solange

M. GUÉDON Serge  
M. QUÉRAT David  
Mme REY Paule Maryse

Excusés : Mme MATTANA Nathalie, Mme RONDEPIERRE Sandrine,

Secrétaire de séance : M. PRUD'HOMME Daniel

**OBJET : DECISION DE NE PAS AUGMENTER LES LOYERS SUR LE PREMIER TRIMESTRE 2023**

2022.08.04

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que, dans l'attente du vote du budget 2023, il convient de ne pas augmenter les loyers suivants sur le premier trimestre 2023 :

- Bail passé avec M. QUÉRAT David
- Bail passé avec M. GENESTE Gérard et Mme MATTANA Nathalie
- Bail passé avec Mme RABUT Sandrine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- 8 voix pour,
- 0 voix contre
- 1 abstention.

- Décide de ne pas augmenter les loyers comme susmentionnés sur le premier trimestre 2023.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Sainte Agathe-en-Donzy, le 17 janvier 2023

Le Maire,

Bruno COASSY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20221221-20220804-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2023

Affichage : 17/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

